

Conseil municipal du 7 juillet 2015

Présents : Mesdames Costes, Théron, Corrière, Dumot, Nayer, Arnoult, Ségredo

Messieurs : Queinnee, Eard, Boucher, Bénaud, Reste, Révillère

Secrétaire de séance : Claire Dumot

Absents : M Roussaud, M Condat

Le conseil municipal est présidé par Madame S. Révillère, maire adjoint, compte tenu de l'empêchement du Maire.

M Révillère donne lecture de l'article L 2122-17 du CGCT qui dispose qu'en cas d'absence, de suspension, de rélocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé dans la limite de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des inscriptions (...).

La séance commence à 18h09

M maire adjoint rappelle la délibération n° 2014-25 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

Il fait part de l'application de M le Maire.

En application aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT et compte tenu de l'empêchement du Maire, les décisions relatives aux marchés publics doivent être prises par le conseil municipal.

C'est pourquoi ce dernier va devoir se prononcer sur le choix des candidats retenus dans le cadre des MAPA pour la construction de locaux sportifs.

Sur le rapport d'analyse des offres

Vue l'avis émis par la CAO du 30 juin 2015

Il est proposé de retenir les candidats ci-dessous classés :

LOT 1	Thomas & Denizau	278 732,75 €
LOT 2	Charpente Soreba Charpente	56 000,00 €
LOT 3	Couxeraux Façades	10 353,18 €
LOT 4	Deleurye	17 100,00 €
LOT 5	Entreprise Seruenerie boul.	38 066,80 €
LOT 6	Massaquin	50 995,00 €
LOT 7	Teani	19 900,07 €
LOT 8	Lacaze	27 000,00 €
LOT 9	Ségredo Arizé	11 921,86

LOT 10	Harland	69045,00 €
LOT 11	CBB Digital	6 21 990,00 €
Total		601 104,71 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le planning prévisionnel prévoit 1 démolition des locaux achetés
 fin août, début septembre.

Aucune question diverse n'étant discutée, la séance
 est levée à 18h20.

(Handwritten signatures and names)
 FERRAS
 BOUT
 CLAUDET
 CLAUDET